BUDGET PRIMITIF 2024

Débat d'Orientations Budgétaires

CCAS de Guérande

Ville de Guérande

Le D.O.B. ?

- Instauré par **la loi du 06/02/1992** et amendé par **la loi NOTRe du 07/08/2015.**
- Prévu par le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 15.
- Débat au sein du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires.
- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

Orientations budgétaires 2024

Ville de Guérande

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Légère diminution des charges à caractère général (- 8,5 K€):

  - Les dépenses d'affranchissement seront désormais supportées par la Ville, la convention cadre devrait intégrer cette modification.

  - Diminution des dépenses d'énergies pour l'Envol 2, le bâtiment sera intégré au marché public lancé par la Ville.

  - Augmentation des primes d'assurance.

- Légère augmentation des dépenses de personnel (2,29%) : inflation

- Augmentation de 12 K€ des autres charges de gestion courante :

  - Pour les aides sociales facultatives, il s'agit d'anticiper l'impact de l'inflation et l'arrivée d'un travailleur social supplémentaire pourrait voir s'accroître les aides versées.

  - L'augmentation des primes d'assurance encourage le CCAS à s'auto-assurer afin de ne pas augmenter le taux de sinistralité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Diminution de 10 K€ du produit des services : Approche prudentielle due au manque de lisibilité sur les ressources réelles des bénéficiaires du CCAS.

- Excédent de fonctionnement reporté (estimation) : 32 737,01 € (- 81,57%)

=> La participation communale n'a pas été sollicitée en intégralité en 2023 au regard du réalisé afin de ne pas engranger un excédent trop important au détriment de la Ville de Guérande.

- Augmentation de 11,04% des dotations et participations :

=> Afin de compenser la forte baisse du résultat de fonctionnement, une forte augmentation de la participation de la Ville de Guérande d'environ 176 K€ soit 1 047 256,99 € est envisagée. Cette subvention sera versée par acompte et selon le niveau de réalisation des dépenses et des recettes au cours de l'exercice comptable, elle peut donc ne pas être sollicitée en intégralité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Inscription d'une enveloppe de 14 000 € pour l'achat de mobilier et autres matériels pour l'habitat inclusif Kenkiz.

- Excédent d'investissement reporté (estimation) : 57 652,81 € (-4,86%).

=> En 2024, une nouvelle demande sera faite auprès de la préfecture de Loire-Atlantique afin que le transfert d'une partie de cet excédent vers la section de fonctionnement soit autorisé. Pour rappel, une réponse négative avait été apportée en juillet 2022.

Les effectifs

Ville de Guérande

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

2021	2022 (hors convention cadre)	2023 (hors convention cadre)
1 403 240,26 €	1 300 246,94 €	1 223 755,72 €

Ville de Guérande

REPARTITION PAR STATUT ET SEXE
EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

EFFECTIFS	Hommes	Femmes
Titulaires	1	31
Non titulaires	-	4
TOTAL	1	35

Effectif moyen sur 2023 : 37 (41 en 2022)

ETP	Hommes	Femmes
Titulaires	0,5	24,13
Non titulaires	-	2,84
TOTAL	0,5	26,97

ETP moyen sur 2023: 27,86 (31,23 en 2022)

Ville de Guérande

PYRAMIDE DES AGES
EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

Répartition Femmes - Hommes	de 30 à 34 ans	de 35 à 39 ans	de 40 à 44 ans	de 45 à 49 ans	de 50 à 54 ans	de 55 à 59 ans	de 60 à 64 ans
Femmes	0	5	2	7	8	8	5
Hommes	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	0	5	2	7	8	9	5

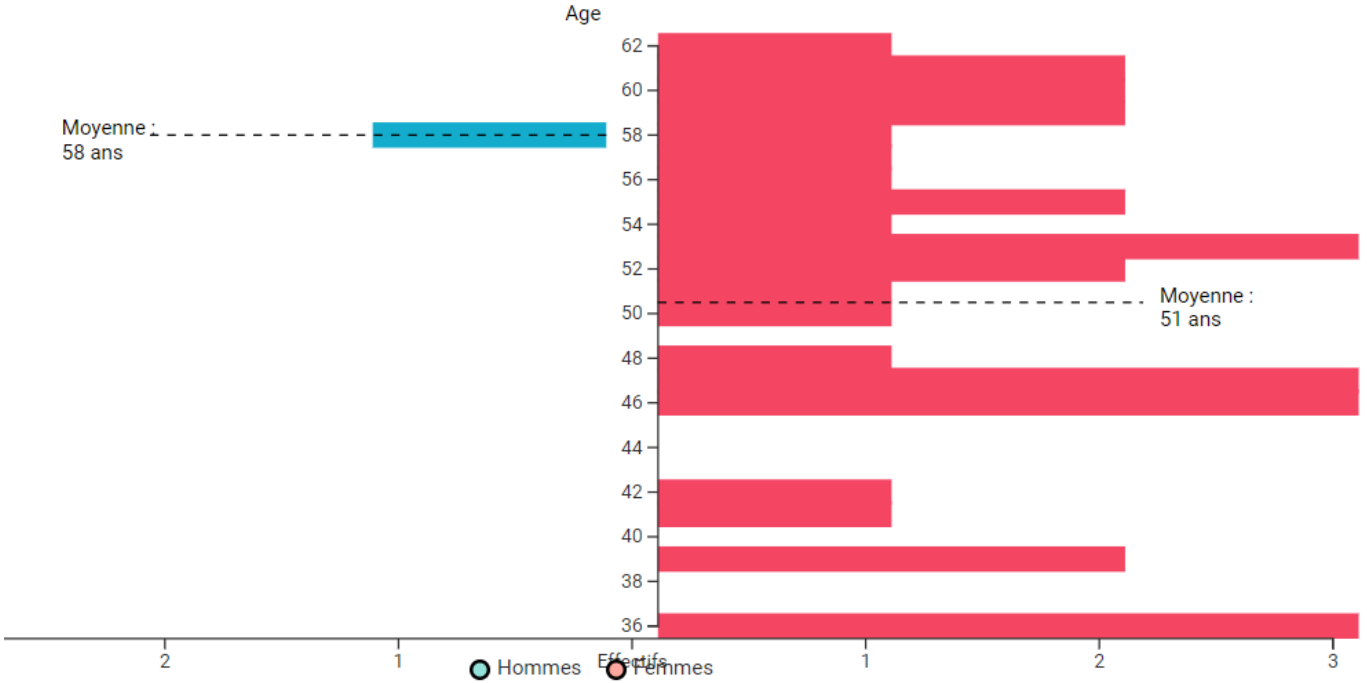

Ville de Guérande

LES SERVICES DU CCAS

- **ADMINISTRATION GENERALE**
- **POLE AUTONOMIE**
- **ACTION SOCIALE / HANDICAP**
- **LOGEMENT / HABITAT**

Au 01/01/2024, 36 personnes travaillent au CCAS de Guérande pour assurer le bon fonctionnement de ses services, dont 2 en contrat à durée déterminé et 4 en disponibilité pour convenances personnelles en cours.